



M E T P A R K

Date de télétransmission :	4 mars 2026
Date de retour de l'acte :	4 mars 2026
Identifiant de l'acte :	033-453335069-20260304-1336-DE-1-1

CONSEIL ADMINISTRATION DU 4 MARS 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'an deux mil vingt-six, le 04 mars à 10h00, le Conseil administration légalement convoqué le 18 février 2026, s'est réuni sous la présidence de M. Christophe DUPRAT, Président.

Etaient présents :

M. Christophe DUPRAT, M. Patrick BOBET, M. Gérard CHAUSSET, M. Olivier ESCOTS, M. Patrick PAPADATO, Mme Béatrice DE FRANCOIS.

Etaient excusés et représentés :

M. Stéphane MARI à M. Christophe DUPRAT, Mme Isabelle RAMI à M. Olivier ESCOTS.

La séance est ouverte

Affaire 2026/02/11P

Autorisation de signer le marché 2025TX0033 relatif aux travaux de peinture pour l'entretien des parcs de stationnement de la Régie

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° ;

Vu la délibération du conseil d'administration n°2025/07/02P du 17 décembre 2025 ;

La Régie a lancé le 6 janvier 2026 une consultation portant sur les travaux de peinture pour l'entretien des parkings METPARK sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande, d'un montant maximum de 3 000 000,00 € HT pour la durée maximale fixée à 48 mois.

La consultation a été passée selon la procédure adaptée ouverte, en exécution des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du code de la commande publique.

La date limite de remise des offres a été fixée au jeudi 5 février 2026 à 12 heures.

Sept plis ont été remis dans les délais et ont été analysés.

Au terme de l'analyse des offres élaborée par le service maîtrise d'ouvrage, la société GENERALE PEINTURE arrive en première position du classement des offres.

Aux termes de la délibération du conseil d'administration n°2025/07/02P du 17 décembre 2025, le directeur général de METPARK, n'est autorisé à signer que les marchés de travaux d'un montant inférieur à 1 000 000 € HT.

Aussi, vous est-il proposé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir autoriser Monsieur le directeur général à :

- signer le marché n°2025TX0033 portant sur les travaux de peinture pour l'entretien des parkings de METPARK avec la société GENERAL PEINTURE et tous les documents relatifs à l'exécution de ce marché y compris les actes modificatifs d'un montant inférieur à 5 % au montant initial,
- inscrire les crédits budgétaires nécessaires à l'exécution de ce marché sur les budgets de l'exercice en cours.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège social de METPARK le 4 mars 2026

Pour expédition conforme

Président



Christophe DUPRAT